

**Sortie de route puis incendie d'un véhicule léger à propulsion électrique  
le 12 octobre 2024  
sur la route départementale 948 à Celles-sur-Belle (Deux-Sèvres)**

**Fiche de présentation**

**I) Localisation de l'accident**

L'accident se situe sur la route départementale 948 qui contourne l'agglomération de Celles-sur-Belle.



**Localisation de la commune de Celles-sur-Belle**  
sources : Géoportail IGN

Cette route comporte deux voies dans un sens et une seule dans l'autre. Environ 300 m en amont et en approche d'un échangeur où le véhicule a stoppé sa course, se termine une zone de rabattement de 2 à 1 voie matérialisée par un rétrécissement de la largeur de la chaussée et accompagnée de trois flèches au sol rappelant cette obligation.



**Localisation du véhicule au moment de l'incendie**  
source: Géoportail IGN, légendée BEA-TT

## **II) Les faits, d'après les premiers éléments recueillis**

Le 12 octobre 2024 vers 22 h 45, les secours ont été appelés pour un véhicule léger ayant fait une sortie de route et qui s'est embrasé.

Quatre personnes ont péri dans cet accident, trois d'entre elles étaient des employés d'un restaurant situé à proximité, le quatrième était un des clients de l'établissement et propriétaire du véhicule qui a été totalement détruit.

Des traces de pneumatique ont été relevées sur la route à l'endroit du début de la bretelle de sortie de l'échangeur. Le véhicule circulait du nord vers le sud. Un support de panneaux de signalisation situé dans le bas-côté à environ une centaine de mètres après ces traces a été arraché.

D'autres marques longitudinales et parallèles à la route, repérées dans l'herbe du bord de route, semblent indiquer que le véhicule a quitté la chaussée avec un angle faible et a poursuivi sa course, ou était en dérapage, sur une distance d'environ 100 m.

## **III) Le véhicule léger impliqué**

Le véhicule était un véhicule léger de marque TESLA, de modèle S et de série PLAID. Les informations disponibles sur le site internet du constructeur indiquent que ces types de véhicule possèdent trois moteurs électriques fournissant une puissance totale d'environ 1 000 chevaux.

## **IV) L'ouverture de l'enquête**

L'enquête portera en premier lieu :

- sur la recherche des causes de la sortie de route ;
- sur la recherche des causes du début d'incendie ;
- sur les actions des équipements de sécurité et, le cas échéant, des aides à la conduite équipant le véhicule.

Cette enquête sera réalisée dans le cadre des articles L. 1621-1 à L. 1622-2 et R. 1621-1 à R. 1621-26 du Code des transports. Elle a pour seul objet de prévenir de futurs accidents et ne vise pas à déterminer des responsabilités. Elle consiste à collecter et analyser les informations utiles pour déterminer les causes et les facteurs contributifs à la survenue de l'accident, en vue de formuler des recommandations de sécurité visant à en réduire le risque de répétition.